



1. OBJET

IMMOZEO propose aux Agences immobilières des services leur permettant de gérer les informations relatives à leur activité.

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Utilisateur peut utiliser les services offerts par IMMOZEO via une Application accessible via l'URL <https://www.immozeo.com/>.

2. GLOSSAIRE

Chacune des expressions mentionnées ci-dessous, qu'elle soit employée au singulier ou au pluriel, aura dans le présent contrat la signification suivante :

- **Conditions Générales** ou « **CGU/CGV** » : désignent les présentes Conditions Générales.
- **IMMOZEO** : désigne la SARL IMMOZEO enregistrée au RCS de BAYONNE sous le n° 803 673 607 et dont le siège social est sis 1 allée de la Lyre – 64600 ANGLET.
- **Site Internet** ou **Plateforme** ou **Application** : désignent les outils édités par IMMOZEO et permettant aux Utilisateurs d'accéder à différents services.
- **Service** : désigne l'ensemble des services proposés aux Utilisateurs détenant un compte sur le site Internet.
- **L'Utilisateur** : désigne toute personne, physique ou morale, qui utilise les services proposés par IMMOZEO.
- **Compte** : désigne tout compte créé sur le Site Internet et qui permet à une agence immobilière, via son Gestionnaire et de manière générale les utilisateurs associés, de s'authentifier sur l'Application avec un Identifiant et un mot de passe afin d'utiliser ensuite les services IMMOZEO.
- **Le Gestionnaire** : la personne physique ayant créé un Compte au nom d'une Agence Immobilière sur la Plateforme est par défaut considérée comme étant le Gestionnaire dudit compte. Le Gestionnaire dispose de fonctionnalités d'Administration étendues lui permettant notamment de gérer des Négociateurs et leurs droits d'accès, et de gérer les paramètres de diffusion d'annonces vers des sites partenaires. Il peut coexister plusieurs Gestionnaires sur un même compte.
- **Le Négociateur** : désigne toute personne physique qui est autorisée par un Gestionnaire à utiliser les services de la Plateforme IMMOZEO via un compte.
- **Agence Immobilière** ou **Agence Utilisatrice** : désigne toute Agence Immobilière référencée sur la Plateforme par un Gestionnaire.
- **Site Vitrine** : désigne le site Internet présentant les biens d'une Agence utilisatrice, généré via l'Application IMMOZEO. Le Gestionnaire en a la responsabilité éditoriale.
- **Force majeure** : tout événement, hors du contrôle d'une partie, rendant

impossible l'exécution par une partie de ses obligations.

Les cas de force majeure sont, notamment, les guerres, émeutes, troubles civils, tremblements de terre, incendies, explosions, tempêtes, inondations ou autres catastrophes naturelles, grèves, lock-outs ou autres actions revendicatives (à moins que les grèves, lock-outs ou autres actions revendicatives relèvent du contrôle de la partie qui invoque la force majeure), confiscations, fait du prince.

3. PORTEE DES PRESENTES

Toute utilisation des Services IMMOZEO par l'Utilisateur implique son adhésion sans réserve aux présentes Conditions Générales qui définissent les obligations réciproques entre l'Utilisateur et IMMOZEO.

Les parties conviennent que leurs relations seront régies exclusivement par les présentes Conditions Générales, à l'exclusion de toutes autres conditions disponibles sur tout autre document ou support, qui n'ont qu'une valeur informative et non contractuelle.

Toutefois, une dérogation aux dites Conditions pourra être prévue dans des conditions particulières conclues entre les parties.

Les présentes Conditions annulent et remplacent tous accords écrits et verbaux, remis ou échangés entre les parties, antérieurement à leur signature concernant le même objet.

En cas de cession du site web par IMMOZEO, la présente convention sera de plein droit poursuivie entre l'Utilisateur et le nouveau titulaire du site.

4. PREREQUIS

L'Utilisateur doit disposer d'un navigateur, d'une adresse mail, et d'une connexion Internet dont les coûts sont à sa charge.

Le navigateur doit être paramétré afin d'accepter les cookies et les programmes clients de type JavaScript.

Afin de pouvoir utiliser les fonctionnalités de diffusion d'Annonces vers les sites d'annonces immobilières partenaires, l'Utilisateur doit au préalable avoir souscrit les abonnements nécessaires à cet effet directement auprès desdits partenaires.

5. ENREGISTREMENT

La création d'un Compte est obligatoire pour utiliser les services IMMOZEO.

Le Gestionnaire doit impérativement communiquer les informations relatives à la carte de Transaction en cours de validité de l'Agence Immobilière à laquelle il est attaché, obligatoirement libellée au nom de l'un des Gestionnaires.

Lors de l'ouverture d'un compte, le Gestionnaire est tenu de préciser l'ensemble des informations légales concernant l'Agence Immobilière à laquelle il est attaché et s'engage à fournir des renseignements exacts.

Les informations devant obligatoirement être renseignées sont les

suivantes :

- Identité du Gestionnaire
- Dénomination sociale
- N° SIRET et RCS
- N° de carte T
- Lieu de délivrance
- Nom de la garantie financière
- Montant de la garantie financière

A défaut de renseignement de ces champs obligatoires, les utilisateurs du compte ne seront pas habilités à diffuser des biens via l'Application. En outre IMMOZEO se réserve le droit de supprimer tout compte dont les renseignements seraient inexacts ou incomplets.

Les Négociateurs référencés par le Gestionnaire sont habilités à utiliser l'Application. Ils doivent être titulaires d'une carte grise en cours de validité délivrée par l'Agence utilisatrice.

Lors de son enregistrement, l'Utilisateur doit préciser une adresse électronique valide et un mot de passe lui permettant ensuite d'accéder à certaines caractéristiques ou fonctions du Site Internet et les utiliser.

L'adresse électronique ou identifiant et le mot de passe de l'Utilisateur sont personnels et il ne pourra en aucune circonstance autoriser autrui à les utiliser pour accéder et utiliser les services du site IMMOZEO.

L'Utilisateur s'engage à assumer la responsabilité de toutes les activités qui se déroulent sous son compte et convient qu'il ne cèdera pas son compte à un tiers.

L'Utilisateur s'engage à notifier immédiatement s'il a connaissance d'une utilisation non autorisée de son identifiant ou de mot de passe ou d'une raison imposant la modification de son identifiant ou de son mot de passe pour des motifs de sécurité, ou s'il a des raisons de penser qu'il y en a eu ou qu'il pourrait y en avoir.

L'identifiant et le mot de passe sont strictement personnels. Chaque Utilisateur sera responsable du Contenu publié sous son identité.

6. PRESTATIONS D'HEBERGEMENT

6.1

Outre la mise à disposition de l'Application permettant d'éditer un site vitrine, IMMOZEO assure l'hébergement du site vitrine de l'Agence Utilisatrice créé sous la direction du Gestionnaire.

Cette prestation d'hébergement comprend :

- La mise en place du volume de stockage nécessaire ;
- La visibilité du site vitrine via le Web ;
- La surveillance du fonctionnement de son centre serveur.



6.2.

Dans le cadre de la prestation d'hébergement IMMOZEO s'engage à rendre le site vitrine accessible, sept jours sur sept et 24 heures sur 24.

L'accès au serveur pourra néanmoins être fermé par IMMOZEO afin d'assurer la maintenance des matériels et logiciels nécessaires à l'hébergement du site vitrine. En tout état de cause, la fermeture du serveur ne devra pas excéder 72h et interviendra durant les créneaux horaires suivants 20h à 8h sauf en cas de force majeure induisant une impossibilité de maîtriser les conditions de fermeture.

IMMOZEO s'engage à informer le Gestionnaire par courrier électronique au moins 48h heures à l'avance de toute interruption d'accès au serveur, de son fait ou dont il peut avoir connaissance.

IMMOZEO s'engage à mettre en place les procédures de sécurité nécessaires pour limiter les accès à ses installations et les intrusions dans le serveur.

IMMOZEO procédera régulièrement à des contrôles de conformité du serveur, dont il vérifiera les accès physiques et logiques. IMMOZEO s'engage à corriger toute anomalie rencontrée.

L'obligation de rendre le Site Vitrine accessible constitue pour IMMOZEO une obligation de moyens.

IMMOZEO se réserve le droit de modifier à tout moment les caractéristiques de ses infrastructures techniques et le choix de ses fournisseurs, sous réserve que ces modifications permettent d'offrir des performances au moins équivalentes à celles fournies au moment de l'ouverture du compte de l'Agence Utilisatrice.

La responsabilité du Prestataire est limitée aux matériels et logiciels installés sur son serveur.

La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée si son serveur était indisponible pour des raisons de force majeure, incluant notamment la défaillance de longue durée du réseau public de distribution d'électricité, la défaillance du réseau public des télécommunications, la perte de connectivité Internet dues aux opérateurs publics et privés dont dépend IMMOZEO.

IMMOZEO n'est pas responsable de préjudices tels que préjudice commercial, perte de clientèle, perte de commande, ou perte d'image de marque.

En tout état de cause, le montant des dommages et intérêts auquel IMMOZEO pourrait être condamné est limité au montant de l'abonnement au prorata temporis de l'indisponibilité.

6.3

Dans le cadre du service d'hébergement, IMMOZEO réalise a minima une sauvegarde complète du Site Vitrine et de la base de données afférente durant 5 jours.

Chaque nouvelle sauvegarde entraînera la destruction de la sauvegarde précédente.

Les sauvegardes seront restituées, dans leur dernier état, au Gestionnaire sur simple demande de sa part selon les conditions tarifaires dont le détail est accessible sous la rubrique « **SERVICES ET TARIFS** ».

7. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES

7.1 Obligations et responsabilité de IMMOZEO

Obligations :

De manière générale, IMMOZEO est tenue à une obligation de moyens.

IMMOZEO s'engage à mettre à disposition de l'Utilisateur une Application conforme aux spécifications disponibles dans la rubrique « Présentation ».

IMMOZEO pourra interrompre le service Web pour effectuer toute opération de maintenance.

Responsabilité :

IMMOZEO ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, à l'Utilisateur relativement aux retombées, financières ou non, réelles ou appréhendées, positives ou non, résultant ou pouvant résulter de l'utilisation de l'Application.

IMMOZEO ne garantit pas l'absence d'aléas techniques ou d'interruptions momentanées de son service Internet. En cas de problème de cette nature IMMOZEO ne pourra faire l'objet de réclamation ou de poursuites.

IMMOZEO n'est qu'un simple prestataire technique. Son activité se limite à héberger les informations publiées par l'Utilisateur et plus généralement par une Agence Utilisatrice via l'Application au sens de l'article 6.1.2 de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004. En conséquence, IMMOZEO n'est notamment pas tenue d'exercer un contrôle sur la véracité ou l'exactitude des informations mises en ligne sur le Site vitrine de l'Utilisateur. La responsabilité de IMMOZEO se limite à celle prévue par les articles 6.1.2. et suivants de la Loi n°2004-575 du 21 juin 2004.

IMMOZEO exclut toute responsabilité à quelque titre que ce soit pour les dommages indirects tels que manque à gagner, préjudice commercial ou financier, augmentation de frais généraux, conséquence du recours de tiers ou perte trouvant leur origine ou étant la conséquence du présent contrat, quand bien même IMMOZEO en aurait été préalablement avisé, ainsi que des dommages causés à des personnes ou à des biens distincts de l'objet du contrat.

La responsabilité civile de IMMOZEO ne pourra être engagée de son fait, ou de celui de ses collaborateurs que dans le cas d'actes accomplis, par lui ou par ceux-ci, dans le cadre de l'exécution du contrat et pour le seul cas où serait établi un lien de causalité entre le préjudice allégué et une faute lourde de IMMOZEO.

En tout état de cause, dans l'hypothèse où la responsabilité de IMMOZEO serait retenue à quelque titre que ce soit, le montant total des indemnités que IMMOZEO pourrait être amenée à verser à l'Utilisateur ne pourrait excéder le prix perçu par IMMOZEO au titre du présent contrat et ce, quel que soit le fondement juridique de la réclamation et la procédure employée pour la faire aboutir.

Nom de domaines :

Le Gestionnaire peut confier l'enregistrement et la gestion de ses noms de domaines à IMMOZEO selon les conditions tarifaires dont le détail est accessible sous la rubrique « **SERVICES ET TARIFS** ». Dans ce cadre IMMOZEO intervient en tant que simple exécutant et n'est pas tenu de vérifier que le(s) nom(s) de domaine à déposer ne porte(nt) pas atteinte à une marque ou à tout droit antérieur.

7.2 Obligations et responsabilité de l'Utilisateur

L'Utilisateur, en sa qualité d'éditeur du contenu disponible sur son site vitrine, s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à la diffusion d'informations, notamment les dispositions impératives destinées à assurer la protection de l'ordre public, et ce de manière à ce que la responsabilité de IMMOZEO ne puisse en aucun cas être recherchée.

L'utilisateur s'engage à respecter ses obligations légales en matière de publication d'annonces immobilières à destination du grand public et à renseigner l'ensemble des mentions obligatoires concernant les biens objets de la diffusion.

Le module de gestion des mandats proposé par IMMOZEO ne dispense en aucun cas le Gestionnaire et les utilisateurs de leurs obligations en matière de tenue de registres.

L'Utilisateur ne peut céder à un tiers aucun de ses droits dans le présent contrat, sans le consentement exprès, préalable et écrit de IMMOZEO.

7.3 Obligations et responsabilité du Gestionnaire

Désignation d'un Directeur de publication :

Le(s) Gestionnaire(s) du compte associé à une Agence immobilière donnée s'engage à désigner et nommer dans ses mentions légales un Directeur de publication, conformément aux dispositions de la Loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique. Il est rappelé que le Directeur de publication, représentant légal de la société editrice du site internet, porte la responsabilité pénale du site vitrine de l'Agence Immobilière.

Obligations et responsabilité du Gestionnaire en matière d'hébergement :

Le Gestionnaire s'engage à posséder tous les équipements nécessaires pour l'accès aux serveurs via Internet.

Le Gestionnaire est tenu de payer le Prix.



Le Gestionnaire s'engage à n'utiliser les serveurs qu'à des fins licites, conformes à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Le Gestionnaire aura toute liberté pour le contenu de son site Vitrine, dans la limite de la présentation d'une activité conforme à celle d'une agence immobilière.

Le Gestionnaire décharge IMMOZEO de toute responsabilité quant aux données stockées via l'Application.

Le Gestionnaire sera tenu d'obtenir toutes les autorisations légales, réglementaires ou administratives nécessaires à l'ouverture et à l'exploitation du Site Vitrine.

8. CONDITIONS FINANCIERES

8.1 Prix

L'utilisation des Services est conditionnée par le paiement du prix y afférents dont le détail est accessible sous la rubrique « **SERVICES ET TARIFS** ».

Les tarifs sont forfaitaires.

Dès que l'Utilisateur paie le prix d'un service, le règlement reste acquis, même s'il cesse d'utiliser l'Application, pour quelque raison que ce soit.

Le Prestataire peut procéder à la révision des prix. Les nouveaux tarifs entreront en vigueur 3 mois après que IMMOZEO a informé le Gestionnaire de la révision des prix par courrier électronique. En cas de refus exprès du Gestionnaire de ces nouvelles conditions tarifaires, le contrat arrivera automatiquement à échéance le mois suivant la réception du courrier de résiliation du contrat adressée à IMMOZEO ; ce courrier devra être adressé par le Gestionnaire au maximum 2 mois après réception des nouvelles conditions tarifaires.

8.2 Confirmation de la transaction

Conformément à la loi du 13 Mars 2000 sur la validité de la signature électronique, la validation d'une transaction s'effectue en cochant la case "J'ai lu et j'accepte sans réserve les Conditions générales du Site Internet" puis en cliquant sur le bouton "Valider et payer" (procédure du "double clic").

En raison de la multiplication des fraudes, un contrôle des transactions est réalisé par IMMOZEO qui peut être amenée à demander à l'Utilisateur de fournir un justificatif d'identité et/ou de domicile. Dans l'hypothèse d'une telle demande, l'Utilisateur sera prévenu par e-mail des documents justificatifs à renvoyer afin d'obtenir la validation définitive de la transaction. Celle-ci ne sera validée qu'après réception et vérification de ces éléments. A défaut d'une réception de ces documents dans un délai de 10 jours suivant la validation de la transaction par l'Utilisateur, celle-ci sera réputée annulée de plein droit. Par ailleurs, IMMOZEO se réserve le droit

d'annuler ou de refuser toute transaction d'un Utilisateur dont la vérification des documents ne serait pas probante ou avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une transaction antérieure.

8.3 Preuve de la transaction

Les données enregistrées par IMMOZEO constituent les preuves de l'ensemble des transactions réalisées entre IMMOZEO et les Utilisateurs. Conformément à l'article 1348 du Code Civil, l'archivage des données relatives à la transaction sera effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit juridiquement en cas de litige.

8.4 Conditions de paiement

L'Utilisateur peut payer par virement bancaire sur le compte suivant :

Code banque : 13335

Code guichet : 00040

N° de compte : 08000961437

Clé RIB : 03

BIC : CEPAFRPP333

CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTE

Le service sera accessible à réception du paiement par IMMOZEO.

8.5 Pénalités de retard de paiement

En cas de non-paiement à échéance, les montants dus seront productifs d'un intérêt égal à 3 fois le taux d'intérêt légal. L'Utilisateur sera également redevable d'une clause pénale équivalente à 15 % du montant des factures impayées à échéance.

IMMOZEO se réserve la possibilité de suspendre l'exécution de ses prestations en cas de non-paiement des factures, en principal, intérêt ou clause pénale.

9. DUREE DU CONTRAT - RESILIATION

La présente convention prend effet à compter de la création d'un compte via l'Application.

Le contrat est conclu pour une durée indéterminée.

Conditions de résiliation :

Les parties peuvent mettre un terme à leur relation contractuelle à tout moment, suivant le respect d'un préavis de 3mois.

Une telle décision devra être notifiée à l'autre partie par tout moyen.

Aucun remboursement des sommes facturées ne sera possible.

Le Gestionnaire pourra demander à IMMOZEO la transmission du contenu de la base de données qu'il aura pu constituer via l'Application dans les 15 jours suivant la date de fin du contrat selon les conditions tarifaires dont le détail est accessible sous la rubrique « **SERVICES ET TARIFS** ». Ce délai passé, les données de l'Agence utilisatrice et de l'ensemble des comptes associés (ceux

du Gestionnaires et Négociateurs de l'Agence utilisatrice) seront détruites de manière définitive.

Outre les cas de résiliation évoqués précédemment, tout manquement de l'une des parties aux obligations des présentes conditions générales, pourra entraîner la résiliation de la relation contractuelle à l'initiative de l'autre partie.

10. PROPRIETE INTELLECTUELLE

10.1 Droits sur le contenu

Concernant les éléments fournis par l'Utilisateur, ce dernier déclare disposer de tous les droits et/ou autorisations nécessaires. Il garantit donc IMMOZEO contre toute réclamation éventuelle d'un tiers qui prétendrait avoir un droit sur l'un quelconque des éléments fournis par lui notamment de tous textes, images, logos, graphiques, photos, films audio ou vidéo, fichiers, logiciels, bases de données.

10.2 Savoir-faire

IMMOZEO reste propriétaire du savoir-faire développé ou utilisé à l'occasion de l'exécution de ses prestations de services et libre de l'utiliser pour toute autre fin.

L'ensemble des outils constituant l'Application sont mis à la disposition de l'Utilisateur uniquement dans le cadre du Service. L'Utilisateur ne peut, sauf accord préalable de IMMOZEO, utiliser les codes sources des pages de son site vitrine en tout ou partie en dehors de la Plateforme ; il en est de même pour les thèmes et éléments graphiques.

10.3 Signes distinctifs

Le Gestionnaire et de manière générale tout Utilisateur, autorisent IMMOZEO à utiliser leur nom et autres signes distinctifs dont l'éventuelle marque déposée de l'Agence Utilisatrice, ainsi que leurs coordonnées professionnelles à des fins commerciales (plaquettes, présentation de supports, communiqués de presse, etc.) pour tout support Internet ou papier, sans limitation de territoire compte tenu du caractère mondial d'Internet.

Il est cependant convenu que L'Utilisateur conserve l'entière propriété ainsi que les droits exclusifs d'usage et d'exploitation de l'ensemble des signes le distinguant. L'Utilisateur reste titulaire des droits sur les textes et photos diffusés par lui sur le site.

IMMOZEO se réserve le droit de faire figurer en bas de chaque page web de la Plateforme, du site vitrine de l'Utilisateur généré via l'Application et plus généralement de tous les documents émanant de l'Application, le logo IMMOZEO et un lien vers le Site Internet www.immozeo.com.

11. GARANTIE

Chaque partie garantie exercer son activité en conformité avec l'ensemble de la législation qui lui est applicable, notamment les règles spécifiques à sa



profession, les droits de la propriété intellectuelle et industrielle, les règles relatives au traitement informatisé de données personnelles, ainsi que, plus généralement, l'ensemble de la réglementation en vigueur.

12. INDEPENDANCE DES PARTIES

Aucune des Parties ne peut prendre d'engagement au nom et/ou pour le compte de l'autre Partie.

Par ailleurs, chacune des Parties demeure seule responsable de ses allégations, engagements, prestations, produits et personnels.

Les parties déclarent et reconnaissent qu'elles sont et demeureront, pendant toute la durée de leur relation contractuelle, indépendantes, assurant chacune les risques de sa propre activité.

13. FORCE MAJEURE

Pendant la durée du présent accord, les parties s'engagent à agir de bonne foi au regard de leurs droits contractuels réciproques et à prendre toute mesure en vue de la réalisation des objectifs du présent accord.

En conséquence, chaque partie s'engage à informer sans délai l'autre partie de toute difficulté qu'elle pourrait rencontrer dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

De même, en cas de force majeure ou toute autre cause échappant à la prévision et au contrôle de l'une des parties et de nature à l'empêcher d'exécuter ses obligations contractuelles, la partie empêchée devra en informer l'autre partie par tous moyens dans les plus brefs délais dans les 10 jours suivants. Elle devra apporter la preuve de l'existence et de la cause de cet événement au plus tard 10 jours après son apparition. Elle devra notifier dans les plus brefs délais la cessation de cet événement.

Les obligations des parties seront suspendues pendant toute la durée de la force majeure et les parties emploieront tous leurs efforts pour limiter la durée et les effets de la cause de la force majeure. Toutefois, si cette durée devait excéder plus de 1 mois, les parties se concerteront sur les conditions de la poursuite ou de la résiliation éventuelle de la présente convention.

14. RESILIATION ANTICIPEE

Le présent contrat pourra être résilié par anticipation, par l'une ou l'autre des parties, en cas d'inexécution ou de non-respect de l'une quelconque des obligations contenues dans les présentes.

La résiliation anticipée interviendra automatiquement 15 (quinze) jours après une mise en demeure signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la partie défaillante, indiquant l'intention de faire application de la présente clause résolutoire expresse, demeurée infructueuse.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits ou actions dont la partie victime de la défaillance pourrait se prévaloir à l'encontre de

la partie fautive.

15. CONFIDENTIALITE

Pendant toute la durée du présent contrat chacune des parties s'oblige à tenir strictement confidentiels tous les documents et informations dont elle aura connaissance à quelque titre que ce soit dans le cadre du présent contrat.

A cette obligation de confidentialité s'ajoute pour chacune des parties celle de ne jamais exploiter ou utiliser pour son propre compte ou pour le compte d'autrui, d'une quelconque manière, tout ou partie des informations et documents confidentiels.

Les parties s'engagent à mettre à la charge de toutes les personnes concernées (préposés, collaborateurs et/ou clients) la même obligation de confidentialité.

Cette obligation de confidentialité persistera aussi longtemps que les informations en question gardent leur caractère confidentiel, y compris au-delà de la date de fin de la présente convention.

16. DROIT APPLICABLE - LITIGES

Le présent contrat est soumis au droit français.

Tout différend né entre les parties de l'interprétation et/ou de l'exécution du présent contrat ou des conditions particulières sera soumis, à défaut de solution amiable, au Tribunal de commerce de BAYONNE auquel les parties donnent compétence exclusive, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette compétence s'applique également en matière de référé.

17. NULLITE

La nullité ou l'inapplicabilité de l'une quelconque des stipulations du présent contrat n'emportera pas nullité des autres stipulations qui conserveront toute leur force et leur portée.

Les parties conviennent alors de remplacer la clause déclarée nulle et non valide par une clause qui s'en rapproche le plus quant à son contenu de la clause initialement arrêtée.